

Et en supposant que la province de Québec réussisse à se retirer du pacte fédéral, elle se trouvera, comme l'a dit très justement un de nos excellents confrères dans l'*Événement* du 31 janvier, "dans une condition d'infériorité et, pour ainsi dire au ban du pays, car ses médecins seront exclus des positions médicales dépendant d'Ottawa, puisque ce dernier ne pourra nommer que des porteurs de licences fédérales." Résultat brut, une aventure malheureuse, une irritation créée dans tout le pays, la diminution de notre prestige, un isolement beaucoup plus complet encore, avec des privilèges amoindris. Pour notre part, nous sommes opposés à l'entrée de la province de Québec dans une pareille galère, et nous sommes certains, en cela, de refléter l'opinion de la presque unanimité des médecins de cette province.

L'*Union Médicale* nous dit bien que les gouverneurs ont sanctionné de leur approbation le projet de loi Roddick, et c'est sa dernière corde. On a bien fait accepter, entre chien et loup, un projet informe, vague, qui paraissait acceptable, mais on n'a jamais soumis à l'approbation de nos gouverneurs, comme cela aurait dû être fait, le projet de loi, tel qu'il est aujourd'hui. On s'est contenté de parler de garanties, et beaucoup plus tard, le projet de loi a été envoyé, à quelques choisis, quelques privilégiés, à la veille de sa présentation aux Communes.

La preuve que nos gouverneurs n'entendaient pas se prononcer en faveur du projet de loi actuel, c'est qu'un très grand nombre d'entre eux aujourd'hui protestent, et refusent de porter la responsabilité de la passation de cette loi.

Car, il ne peut pas en être autrement, ils pensent comme nous tous, que nos institutions, notre langue et nos droits sont solidaires de la plénitude de notre autonomie et que tout citoyen qui directement ou indirectement travaille à l'émietter, fait un acte antipatriotique et se diminue aux yeux de ses concitoyens.

L'*Union Médicale* peut, à son aise, ignorer les questions de nationalité et de religion en matière d'éducation, et taxer leur prise en considération d'idées étroites, cela nous surprend un peu, mais en définitive, c'est un moyen comme un autre, d'atteindre quelques timorés, quelques craintifs qui veulent absolument passer pour entretenir des idées larges, mesurées à l'aune en usage à l'*Union Médicale*, mais au demeurant, cela ne prouve nullement que le projet de loi Roddick soit digne de notre approbation.

Le principe reste mauvais, son conseil médical mal composé, et la mise en pratique des règlements portera atteinte à nos privilèges, tout en diminuant le niveau de la profession qui aura en plus été encombrée.